

Horizon Compétences

Appel de propositions : Recherche sur les compétences

Publié le 30 octobre 2024



INTRODUCTION

Le [Centre des Compétences futures \(CCF\)](#) est un organisme pancanadien qui vient appuyer les nouvelles solutions adaptées aux enjeux pressants du marché du travail canadien. Nous travaillons avec un réseau diversifié de partenaires d'un océan à l'autre pour investir dans des solutions, générer des informations et catalyser le changement des systèmes afin de faire progresser un avenir de prospérité partagée où personne n'est laissé pour compte.

Depuis 2019, nous avons mis en place un éventail d'initiatives pour générer de l'apprentissage et des idées afin que les décideurs – travailleurs, familles, employeurs et syndicats, éducateurs, décideurs, fournisseurs de services et dirigeants communautaires – aient les connaissances dont ils ont besoin pour relever plus efficacement les défis actuels du marché du travail, mieux préparer les gens au Canada à des transitions majeures telles que la transition vers une économie à consommation énergétique nette zéro ou l'accélération des changements technologiques, et inaugurer un marché du travail plus inclusif et plus équitable.

Le Centre des compétences futures entre dans une phase passionnante et cherche des partenaires pour élaborer la prochaine génération de projets de recherche qui généreront des données probantes et des idées pour aider les Canadiens à comprendre les défis les plus pressants du développement des compétences de notre pays et à élaborer des solutions solides et fondées sur des données probantes.

APERÇU DE L'APPEL

Nous invitons les organismes basés au Canada à soumettre des propositions pour mener des projets de recherche qui répondent aux lacunes urgentes en matière de connaissances ou d'information liées à nos cinq Domaines d'intervention ou qui font la lumière sur les nouveaux enjeux ou défis en matière de compétences et du développement de la main d'oeuvre.

Nous encourageons fortement les partenaires potentiels à examiner notre [Dossier d'information sur les Domaines d'intervention](#) et à examiner comment leurs propositions s'harmonisent avec les Questions stratégiques que nous avons identifiées dans chacun des cinq domaines d'intervention. Pour respecter notre engagement à être agiles et réceptifs aux nouveaux enjeux et à l'évolution du marché du travail, nous demeurons ouverts aux propositions qui plaident fortement en faveur de la résolution





d'un problème ou d'un défi lié à l'avenir du travail qui ne relève pas de nos cinq Domaines d'intérêt. Nous nous attendons à ce que ces propositions répondent à un niveau élevé de pertinence (voir les critères de sélection ci-dessous) comme nous le faisons pour toutes les propositions soumises pour examen.

Le Centre des compétences futures encourage la diversité dans les approches méthodologiques des projets de recherche, qu'il s'agisse de méthodes quantitatives, qualitatives ou mixtes, parmi lesquelles on peut retrouver :

- l'élaboration de nouveaux concepts et cadres analytiques;
- la documentation et l'examen de données probantes sur les interventions en matière de compétences;
- l'analyse des politiques publiques;
- la recherche comparative ou internationale;
- les études prospectives concernant l'information sur le marché du travail;
- les revues thématiques ou de champ;
- les travaux de documentation et d'analyse des problèmes rencontrés par certains groupes de population sur le marché du travail et en matière de compétences;
- les travaux sur l'incidence potentielle des politiques et des pratiques sur des communautés, des régions ou des secteurs particuliers.

Le Centre des compétences futures exige de tous ses partenaires qu'ils intègrent les principes **d'équité, de diversité, d'inclusion et de réconciliation** dans la conception et l'exécution de leurs projets de recherche. Il peut notamment s'agir d'établir de véritables partenariats avec les communautés concernées par les travaux de recherche, de les consulter et de leur permettre de participer à la définition du périmètre des projets. De façon plus générale, il est essentiel que les partenaires tiennent compte des répercussions, tant positives que négatives, de leurs travaux sur divers groupes tels que les peuples autochtones, les communautés noires, les femmes, les jeunes, les nouveaux arrivants et les immigrants, les personnes 2SLGBTQ+, les personnes en situation de handicap, les personnes neurodivergentes, les anciens combattants, et celles vivant dans des collectivités rurales, isolées ou du Nord.





Enfin, les candidats doivent s'assurer de [l'approbation de l'éthique de leur recherche](#) par un organisme compétent, que ce soit par le biais de leur propre établissement ou d'un autre organisme. L'examen de l'éthique doit être prévu dans l'échéancier du projet. Tous les travaux doivent être terminés au plus tard le 30 septembre 2025. Pour obtenir des détails, veuillez consulter notre FAQ.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR L'APPEL À PROJETS

Le Centre des compétences futures s'est engagé à accueillir un large éventail d'organisations de partout au Canada, représentant diverses communautés et groupes au sein de l'écosystème du développement des compétences et de la main d'œuvre. Que vous soyez membre d'un établissement d'enseignement, un organisme communautaire ou sectoriel, un fournisseur de services, un employeur ou un syndicat, si vous avez une idée convaincante pour améliorer le développement des compétences au Canada, nous voulons avoir de vos nouvelles.

L'appel à propositions **Recherche sur les compétences** est ouvert à la disposition des organisations basées au Canada. Les demandes peuvent être présentées par une seule organisation ou un partenariat ou un consortium d'organisations, y compris :

1. des organismes sans but lucratif légalement constitués, tels que des entreprises sociales sans but lucratif et des organismes de bienfaisance enregistrés;
2. des établissements d'enseignement postsecondaire financés par l'État;
3. des associations sectorielles;
4. des associations professionnelles;
5. des organismes autochtones reconnus juridiquement;
6. des municipalités ou des conseils d'administration des services sociaux de district;
7. des entreprises sans but lucratif, à condition que le projet soit réalisé à prix coûtant, sans marge bénéficiaire ni profit.

Pour les propositions faisant intervenir plusieurs partenaires, il est impératif de désigner un organisme comme candidat principal. Ce dernier sera responsable de la signature de l'entente de financement, de la réception et de la gestion des fonds, de la coordination des partenaires et des activités du projet, ainsi que du rapport auprès du



Centre des compétences futures de l'avancement du projet au nom de tous les partenaires. L'organisme principal doit être implanté au Canada. Tous les partenaires doivent respecter les critères d'admissibilité susmentionnés. Bien qu'un candidat ne puisse se constituer candidat principal que pour un seul projet, il peut par ailleurs participer à plusieurs projets.

Les organismes ayant déjà reçu un financement du Centre des compétences futures, ou ceux actuellement financés par le Centre des compétences futures, peuvent également présenter une candidature. Cependant, les ministères et les organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne peuvent pas présenter de projets.

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU FINANCEMENT

Le Centre des compétences futures évaluera les demandes de financement pour des projets dont les budgets se situent entre **50 000 et 250 000 dollars**. Chaque projet et budget doit respecter rigoureusement les critères de sélection (voir ci-dessous). La capacité des partenaires à exécuter les activités prévues selon les échéanciers préétablis est essentielle et constituera un critère majeur dans l'évaluation des projets.

Compte tenu de la diversité des enjeux définis dans nos domaines d'intervention, nous soutenons particulièrement les démarches qui favorisent une collaboration interdisciplinaire et interorganisationnelle, chaque fois qu'elle s'avère utile¹. Nous encourageons également les propositions présentées par plusieurs partenaires (voir ci-dessus). Afin de garantir une mise en œuvre efficace et immédiate, il est important que ces derniers démontrent une expérience réussie où ils ont déjà collaboré ou qu'ils présentent une définition claire des rôles, des responsabilités et de la gestion du projet. Nous encourageons la présentation de projets financés en partenariat entre le Centre des compétences futures et un ou plusieurs autres organismes de financement.

Les projets soumis seront évalués conformément aux critères définis dans nos lignes directrices détaillées ci-après. Le Centre des compétences futures se réserve le droit de communiquer avec les candidats durant le processus de candidature afin de discuter et de proposer d'éventuels ajustements à apporter aux propositions initiales.

¹ Par exemple, un projet de recherche sur les mesures incitatives pour les employeurs peut faire intervenir une équipe multidisciplinaire, comprenant non seulement des économistes ou des sociologues, mais aussi une association d'employeurs.



Nous prévoyons faire la sélection finale des projets et l'attribution du financement à partir de mi-février de 2025. Les projets retenus devront commencer début avril 2025 et devront être achevés au plus tard le 30 septembre 2025. Veuillez noter que ce calendrier devra également inclure l'obtention de l'approbation de l'éthique de la recherche (voir la section ci-dessous).

CRITÈRES DE SÉLECTION

Dans le cadre de cet appel à projets, nous évaluerons les projets selon les critères suivants, chacun ayant un poids égal dans la décision finale :

Pertinence du projet. Le projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs domaines d'intervention du Centre des compétences futures, ainsi que dans une ou plusieurs questions stratégiques et/ou traiter de problématiques ou de notions majeures ou nouvelles.

Équité, diversité, inclusion et réconciliation. Le ou les responsables de projet ont tenu compte de l'équité, diversité, inclusion et réconciliation par rapport aux questions liées au leadership et la gouvernance du projet, la conception de la recherche et l'encadrement des questions de recherche, les méthodes, la collecte et l'analyse des données, et la composition de l'équipe de recherche. L'organisation qui présente une proposition est doté d'engagements et de stratégies officiels pour faire progresser l'équité, diversité, inclusion et réconciliation .

Viabilité du projet. Le chercheur principal ou l'organisme principal doit disposer des connaissances, de l'expérience et des ressources nécessaires pour réaliser le projet en respectant le calendrier initial et doit également avoir l'expérience et la capacité nécessaires pour gérer le projet et les exigences en matière de rapports.

Méthodes et mise en œuvre. Le cadre de recherche et les méthodes ou démarches choisies doivent être adaptés aux problématiques abordées. La démarche proposée doit fournir des renseignements opportuns, permettant une avancée significative dans la compréhension et/ou la résolution des problématiques de recherche.

Résultats et incidence. Outre les critères susmentionnés concernant la pertinence, le projet doit démontrer une compréhension claire des besoins des principaux décideurs et des acteurs de l'écosystème des compétences en matière de renseignements et de connaissances, en abordant les lacunes, les problèmes et les défis recensés. Le projet doit inclure un ou plusieurs livrables devant synthétiser ces





connaissances pour les principaux publics.²

Questions de réflexion

Ces questions de réflexion ont été conçues pour aider les partenaires à élaborer des projets qui respectent les critères de sélection susmentionnés. Les réponses fournies permettront également de préparer les renseignements nécessaires pour compléter le formulaire de soumission de projet.

Pertinence du projet

a. Dans lequel ou lesquels des Domaines d'intervention et des questions stratégiques votre projet de recherche s'inscrit-il? Quels résultats ou connaissances votre projet doit-il apporter?

Remarque : le nombre de domaines d'intervention et de questions stratégiques abordés par la proposition n'a pas d'influence sur la note d'évaluation. L'efficacité avec laquelle un projet aborde un domaine d'intervention ou une question stratégique en particulier est plus importante.

OU

Quelles *nouvelles tendances* liées au marché du travail ou à l'acquisition des compétences votre projet compte-t-il étudier? Comment vos travaux fourniront-ils des données ou des résultats inédits concernant ces questions?

b. Pourquoi est-il important de mener ce projet de recherche maintenant? Quelle est l'importance de traiter ces questions? Quels sont les publics concernés par ces renseignements?

c. Quelles questions de recherche précises votre projet permettra-t-il d'examiner?

Équité, diversité, inclusion et réconciliation

² Veuillez noter que, compte tenu des contraintes de temps de cet appel à projets, le Centre des compétences futures ne s'attend pas à ce que les propositions incluent un ensemble complet de produits ou de plans de diffusion des connaissances. Une prolongation du mandat et du financement du Centre des compétences futures pourra inclure des possibilités de soutien à la diffusion des résultats de la recherche.



- d. Comment les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de réconciliation ont-ils été intégrés dans la conception de votre projet de recherche? Quelles démarches ont été entreprises pour atteindre ces objectifs? Comment ces principes se manifestent-ils dans la conception du projet, la composition de l'équipe de recherche et/ou la méthode employée?
- e. Quels sont les engagements de votre organisation à l'égard de l'équité, la diversité, l'inclusion et la réconciliation et comment sont-ils respectés ?
- f. Si votre projet traite des compétences en lien avec un ou plusieurs groupes sous-représentés, ou si ces groupes y participent en tant que répondants ou partenaires, comment ces groupes interviennent-ils dans la définition des questions de recherche et du périmètre du projet? Dans quelle mesure le projet apporte-t-il des renseignements utiles aux membres de ces groupes et aux organismes qui les soutiennent dans leur acquisition des compétences?
- g. Comment les résultats de votre recherche permettront-ils de relever les défis en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de réconciliation liés au marché du travail et à l'écosystème des compétences?

Viabilité du projet.

- h. Quelles connaissances et quelles expériences le/la chef de projet de recherche et les membres de l'équipe apportent-ils au projet? Comment se rapportent-elles aux principales problématiques de recherche ou aux objectifs fixés?
- i. Comment le projet sera-t-il géré? En cas de collaboration entre plusieurs organismes, quelle sera la répartition des rôles et des responsabilités entre les partenaires?
- j. Quels sont les risques susceptibles de retarder l'exécution du projet? Quelles seront les stratégies mises en place pour atténuer ces risques?

Méthodes et mise en œuvre

- k. Comment votre projet abordera-t-il les problématiques de recherche susmentionnées? Veuillez détailler votre démarche scientifique, ainsi que les méthodes que vous comptez employer.





Remarque : le Centre des compétences futures encourage la diversité des méthodes de recherche. Toutefois, les méthodes choisies doivent être adaptées aux questions et aux contextes précis.

l. Quelles sont les compétences de votre organisme (le cas échéant) en matière de gestion des aspects éthiques des recherches, notamment pour des projets ou des méthodes similaires? Quelles sont les difficultés à prévoir (le cas échéant) pour obtenir l'approbation de l'éthique de la recherche?

Résultats et incidence

m. Comment les résultats du projet seront-ils communiqués? Quels livrables précis le projet vise-t-il à obtenir? Comment ces produits feront-ils intervenir le ou les publics visés précédemment définis?

Veillez noter que tous les projets de recherche financés par le FSC sont censés, à tout le moins, produire un rapport de recherche pour publication sur le site Web du FSC.

n. Quelles sont les mesures et les activités de diffusion des connaissances prévues pour atteindre les principaux publics visés? Que prévoyez-vous d'organiser dans ce cadre durant le projet? Quelles possibilités futures de diffusion des connaissances seraient rendues possibles par ce projet dans l'hypothèse de temps/ressources supplémentaires?

Processus de candidature et échéancier

Pour cet appel, la soumission des projets débutera le **30 octobre 2024**. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **13 décembre 2024** à 17 h (HNE).

Pour présenter un projet, il est nécessaire de remplir le formulaire de candidature disponible sur l'application Cognito ([cliquez ici pour accéder au formulaire](#)) et de le soumettre, accompagné du budget selon le modèle Excel fourni et du plan de travail sur une page, tous deux disponibles dans le formulaire.

Une feuille de travail ([disponible ici en format Word \(.docx\)](#)) est fournie pour vous aider à préparer votre projet avant de saisir les renseignements dans le formulaire de candidature Cognito. Nous avons créé la feuille de travail afin que vous puissiez travailler sur votre proposition avant de télécharger les informations dans le formulaire de demande Cognito.



Pour vous soutenir dans le processus de candidature, nous avons créé une foire aux questions ([FAQ](#)) à laquelle vous pouvez accéder [ici](#). Nous le mettrons à jour à l'occasion au fur et à mesure que les candidats envoient des questions.

Si vous souhaitez demander des mesures d'adaptation ou d'autres types de soutien, veuillez communiquer avec opencall@fsc-ccf.ca.

Toute demande d'informations supplémentaires peut également être envoyée à opencall@fsc-ccf.ca.

Les recommandations de financement seront fondées sur des évaluations indépendantes effectuées par des examinateurs internes et externes.

Nous prévoyons communiquer les décisions de financement à partir de mi-février de 2025.

Processus d'approbation de l'éthique de la recherche

L'Énoncé de politique des trois Conseils (EPTC 2) constitue une norme essentielle établie par le gouvernement canadien afin de définir les règles éthiques dans la conduite de recherches sur des sujets humains. Tous les projets financés doivent respecter ces lignes directrices et, lorsque l'EPTC 2 l'exige, obtenir l'approbation d'un comité d'éthique de la recherche accrédité.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'examen de l'éthique de la recherche, veuillez consulter la FAQ.

Vous pouvez solliciter notre équipe pour vous orienter dans les démarches nécessaires afin d'assurer la conformité de votre projet, ainsi que pour obtenir l'approbation de l'éthique de la recherche. Pour toute question concernant l'éthique de la recherche lors de l'élaboration de votre projet, veuillez envoyer un courriel à natalie.waldbrook@fsc-ccf.ca.



Vérification préalable

Le Centre des Compétences futures se réserve le droit de réaliser une vérification préalable détaillée des organismes soumissionnaires.

Cette évaluation peut inclure une analyse de la solidité financière de l'organisme principal, de ses sources de financement, ainsi que de l'équipe de gestion du projet, des plans opérationnels et des ressources existantes.

Le Centre des compétences futures peut également effectuer des vérifications des références et communiquer avec les gouvernements provinciaux/territoriaux concernés afin de les informer des projets envisagés et de s'assurer qu'ils correspondent aux besoins locaux et viennent compléter les initiatives existantes.

Les bénéficiaires potentiels des fonds du Centre des compétences futures qui envisagent de mener des activités au Québec, seuls ou avec un organisme partenaire québécois, doivent vérifier si la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (M-30)* leur est applicable. Avant de conclure une entente, les entités régies par cette loi doivent obtenir les autorisations nécessaires. Le Centre des compétences futures se conformera à ce que le bénéficiaire aura déterminé, qu'il soit assujéti à la Loi M-30 ou non et allouera un délai raisonnable au responsable du projet et à ses éventuels partenaires pour leur permettre d'obtenir l'autorisation nécessaire du gouvernement du Québec, le cas échéant.

En collaboration avec les responsables des projets retenus, le Centre des compétences futures établira des ententes de projet. Tous les contrats seront conclus avec la Toronto Metropolitan University qui héberge le Centre des compétences futures.

Confidentialité

Hébergé par la Toronto Metropolitan University, le Centre des compétences futures est régi par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* qui garantit à toute personne un droit d'accès aux données confiées à ou contrôlées par la Toronto Metropolitan University, sous réserve d'un ensemble limité d'exceptions. L'article 17 de la LAIPVP prévoit une exception limitée pour les renseignements de tiers qui révèlent un secret commercial ou des renseignements scientifiques, commerciaux, techniques, financiers ou de relations de travail soumis à titre confidentiel et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraîner un certain préjudice. Les secrets





commerciaux et les renseignements scientifiques, techniques, commerciaux, financiers ou de relations de travail soumis au Centre des compétences futures à titre confidentiel doivent être clairement signalés comme tels. Avant d'autoriser l'accès à un document susceptible de contenir des renseignements visés par l'article 17, le Centre des compétences futures fournira un avis afin que la partie concernée puisse lui présenter des observations concernant la divulgation conformément à la LAIPVP. Le financement du Centre est assuré par le programme Compétences futures du gouvernement du Canada.

